



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2023/03-15

Objet : Approbation du compte de gestion du budget parc de stationnement – exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS (arrivé à 19h53, présentation délibération n°2023/03-12), Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48, délibération n°2023/03-11), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h23, délibération n°2023/03-17), Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Dominique GERBERT
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absente :

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte de gestion du budget parc de stationnement – exercice 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-12,

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre demandées sur l'exercice 2022,

CONSIDERANT la concordance des écritures de l'Ordonnateur avec les écritures du Trésorier Principal pour 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission « finances, informatique et ressources humaines » du 13 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion 2022 de la Trésorier Principal établi pour le budget parc de stationnement qui se résume comme suit :

Compte de gestion 2022 Parc de stationnement	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2021 :		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	23 296,28	23 296,28
Dépenses nettes	5 693,00	5 693,00
Recettes nettes	3 660,00	3 660,00
Résultat de l'exercice 2022 :		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	- 2 033,00	- 2 033,00
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022:		
<i>Excédent / Déficit (-)</i>	21 263,28	21 263,28



Objet : Approbation du compte de gestion du budget parc de stationnement – exercice 2022

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 22 mars 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Karine DUBOIS

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le **23.03.**/2023

Document rendu exécutoire le **23.03.**/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER